



compromis dans des tripotages scandaleux. Saint-Maximin s'est révolté contre cette honteuse tyrannie.

» Outre les avantages qu'elle retirera de cet heureux changement, l'humble commune de Saint-Maximin est fière de marcher de front avec les vaillantes communes d'Aiguemortes et de Barjac, et d'avoir donné une des premières le signal du réveil des conservateurs. »

#### LE PATRIOTE.

Une bonne satire :

Le patriote a beaucoup changé depuis dix ans. Il a progressé.

Autrefois, c'était un citoyen comme les autres, aimant son pays, et le défendant quand le gouvernement lui ordonnait de le défendre. L'ancien patriote était silencieux, négligeait les affaires publiques et s'occupait des siennes.

Le patriote moderne est infiniment supérieur. Il plane au-dessus des autres citoyens. Il a monopolisé l'amour de la patrie.

Il porte un costume spécial.

Appartient à des Sociétés particulières.

Donne des conseils au gouvernement.

Manifeste.

Fait du tropèze.

Tire à la carabine.

Un épicière qui vend des denrées coloniales, un notaire qui grossoie, un auteur qui publie un livre, un comédien qui joue un rôle, un médecin qui libelle des ordonnances, ne sont pas des patriotes.

S'ils aiment leur patrie, c'est à titre gracieux : c'est innocemment, inconsciemment. Ils n'en ont pas le droit. Pour aimer sa patrie, il faut être incorporé dans une légion sainte et consacrée.

Le patriote ne doit pas négliger une seule occasion de manifester son patriotisme.

Le patriotisme ne consiste pas à aimer sa patrie, mais à détester un ou plusieurs autres peuples.

Le patriote est certainement un honnête homme. Il a du cœur, du courage, de beaux sentiments, de l'abnégation ; mais il se sert de ces qualités comme de bagues au doigt. Il les fait trop voir.

A la prochaine guerre, les anciens patriotes seront tous simples soldats. Les patriotes nouveaux seront tous officiers.

Attrape, Deroulède !

#### RÉPUBLIQUE — RADICALISME

Dans son numéro daté du 20 septembre 1885, la République française écrit cette phrase, qui contient, en passant, un aveu bon à recueillir sur les républicains « braves gens », c'est-à-dire du centre gauche :

« Quel est le devoir des braves gens qui n'ont pas le bonheur d'habiter Seine-et-Oise, ou les Ardennes, ou l'Aisne, LES SEULS DÉPARTEMENTS À PEU PRÈS LES LIBÉRAUX PRÉSENTENT UNE LISTE DE CANDIDATS ? Que doivent-ils faire ? S'abstenir ? En d'autres termes, émigrer au dedans ? »

distance de lui, était absorbé par une profonde mélancolie. Cependant, soit que la tristesse fut moins vive, soit que la jeunesse lui donnât plus de force pour la dominer, il ne pleurait pas.

Ce second personnage était, on l'a deviné, Lucien Gervais.

Depuis le jour où les grilles de Saint-Lazare s'étaient miraculeusement ouvertes devant M. de Fergenne pour se refermer fatalement, hélas ! sur sa compagne chérie, le comte et le docteur ne s'étaient plus quittés. M. de Fergenne était arrivé sans encombre à son manoir, où soit hasard, soit oubli de la part de ses persécuteurs, il ne fut plus inquiété. Mais il attendit en vain sa Suzanne bien-aimée ; Gervais seul le rejoignit.

Nous renouons à peindre l'immense désespoir qui s'empara du comte lorsqu'il apprit l'affreuse vérité. Il se sentit frappé au cœur ; et sans l'autorité puissante de l'affection de Lucien, il serait allé chercher la mort sur quelque champ de bataille, ouvert alors à tous les maux. L'amour de son enfant, tendre bouton d'une rose trop tôt flétrie, le retint à la vie. Il acheta à prix d'or les dépouilles sacrées de sa vaillante femme et les transféra dans l'aile retiré et inconnu où il put la prier et la pleurer tout à son aise.

(A suivre.)

Ainsi, de l'aveu de la République française, sur 89 départements, il y en a tout juste 3 où les libéraux, les modérés, les conservateurs républicains aient seulement osé se présenter. Les 86 autres départements sont livrés aux radicaux. C'est le cas de rappeler la prédiction de M. Thiers : « La République sera conservatrice ou ne sera pas. » La République rêvée par M. Thiers n'est plus conservatrice, bientôt elle ne sera plus rien du tout.

Quant à la réponse à la question soulevée par le journal de « gouvernement radical », elle est simple. « Quel est le devoir des braves gens », qui ne peuvent ni ne veulent voter pour les opportunistes ou les radicaux ? Voter pour des républicains centre gauche ? Non, ce serait bête.

Ils voteront pour des conservateurs non républicains.

#### AU TONKIN.

Le général de Courcy a télégraphié au ministre de la guerre qu'il était arrivé à Hai-Phong. Le général a l'intention de visiter, aussitôt que possible, nos positions sur le fleuve Rouge et sur la rivière Claire afin d'arrêter les mesures d'ordre qu'il aura à prendre.

(Une visite de nos positions ; des mesures d'ordre à prendre. Nous comprenons : la guerre va recommencer.)

#### LES ÉVÉNEMENTS DE ROUMÉLIE.

Sophia, 21 septembre.

Le prince de Bulgarie a fait une communication aux puissances pour leur annoncer comme un fait accompli l'union définitive de la Roumélie orientale à la Bulgarie.

D'après une dépêche de Philippopoli reçue à Vienne, le consul russe était parmi les personnes qui sont allées recevoir à la gare le prince de Bulgarie. Le consul russe n'était pas en uniforme. Tous les autres consuls se sont abstenus.

Il résulte des renseignements recueillis sur les affaires de Roumélie que chacun des gouvernements qu'on aurait pu croire intéressé à bénéficier de cet événement se tient dans une réserve complète, et n'entend pas agir isolément, mais au contraire agir que d'accord avec les autres puissances.

Belgrade, 22 septembre.

Aussitôt après son arrivée, le roi a présidé un conseil des ministres, à l'issue duquel a paru un ukase mobilisant l'armée et convoquant la Skupschtina à Nich pour le 1<sup>er</sup> octobre.

En vertu du même ukase, la liberté de la presse et le droit de réunion sont suspendus.

Les dernières dépêches disent que les émissaires bulgares ont fait leur apparition en Macédoine et que tous les passages des Balkans sont entre les mains des Bulgares.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 22 septembre.

Les rentes françaises avaient beaucoup monté, l'incident des Carolines ne les a pas ébranlées : la révolution de Roumélie est exploitée avec plus de succès par les baissiers et cependant elle ne paraît pas inspirer d'inquiétude. Néanmoins les rentes françaises reculent : le 3 0/0 à 80.38 1/2, l'amortissable à 82.70, le 4 1/2 à 109.15.

Les actions du Crédit Foncier sont à 1,313.75, cours dérisoire pour des titres qui rapportent 60 fr. de revenu actuellement et qui produiront davantage à l'avenir.

Les Obligations sont bien tenues. Il y a de nombreux achats en Communales 1880 dont le tirage a lieu le 5 octobre prochain.

La Société Générale est très-ferme à 435. La déclaration de faillite du Crédit Viager n'a pas été une surprise. Cette Compagnie d'assurances sur la vie, tenue en dehors du concert des autres Compagnies similaires, devait fatalement en arriver là, et son naufrage définitif était attendu de jour en jour.

L'action Panama reste offerte à 423.75. Les obligations 5 0/0 sont à 353.75 ; le 3 0/0 à 220 et les 4 0/0 à 446. Ces prix ne permettent pas de songer à faire une nouvelle émission.

Les actions des Chemins de fer français sont calmes : le Nord à 1,570, l'Est à 798.75, l'Orléans à 1,338.75, l'Ouest à 865.

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

### Le scrutin de liste.

C'est la première fois — depuis 1871 — que les électeurs sont appelés par la loi à voter au scrutin de liste, pour la nomination des députés, c'est-à-dire de leurs représentants à la Chambre.

Les députés de nos dernières Chambres, en effet, et en particulier les élus de la majorité républicaine et opportuniste, dont les pouvoirs expirent aujourd'hui, — si heureusement pour le pays, — ont tous été élus au scrutin uninominal, les électeurs de chaque arrondissement, ou plutôt de chaque circonscription électorale, n'ayant alors à voter que pour un seul candidat.

Il n'en est plus de même aujourd'hui.

La loi nouvelle oblige tous les électeurs de chaque département à voter, non pas pour un seul candidat, mais pour une liste de candidats — dont le nombre varie suivant le nombre des électeurs et de la population entière de chaque département.

Le département de Maine-et-Loire, qui compte 453,000 électeurs, a droit à être représenté à la Chambre nouvelle par HUIT DÉPUTÉS.

Tout électeur du département de Maine-et-Loire a donc le droit de voter, le 4 octobre prochain, à quelque arrondissement, à quelque canton ou à quelque commune qu'il appartienne, non plus pour un seul député, mais bien pour une liste de huit candidats.

Deux listes sont en présence l'une de l'autre ; la liste des huit candidats conservateurs et la liste des huit candidats républicains.

Aux électeurs de choisir entre ces deux listes, et de faire attention à la liste qu'ils déposeront librement dans l'urne au scrutin du 4 octobre.

Mais qu'ils ne s'y trompent pas ; — ce n'est pas pour un seul député qu'ils doivent voter, c'est pour une liste de huit députés.

Si nous insistons sur ce point, c'est qu'il nous revient, de divers côtés, qu'un assez grand nombre d'électeurs s'imaginaient encore qu'ils n'ont droit à voter que pour un seul candidat et non pas pour huit, — en d'autres termes que beaucoup d'entre eux ne comprendraient pas le fonctionnement électoral du scrutin de liste.

A ceux-là, nous dirons simplement : « Le 4 octobre prochain, vous êtes tous appelés, par la loi, à voter pour huit candidats à la Chambre des députés, absolument comme dans chacune de vos élections municipales vous êtes appelés périodiquement à voter, suivant l'importance de chacune de vos communes, pour huit, dix, douze, seize, vingt ou trente conseillers municipaux, suivant l'importance de la commune. »

« Voilà le scrutin de liste, qui sera appliqué le 4 octobre, non pas à l'élection du conseil de la commune, mais à l'élection de la Chambre des députés. »

Cela dit, nous croyons qu'aucun électeur du département de Maine-et-Loire ne se laissera prendre au piège.

Ils voteront tous pour une liste de huit candidats, et non pas pour un seul candidat.

Ils sont trop soucieux de leurs droits électoraux pour se laisser abuser et tromper sur ce point.

Le ministre de la guerre vient de décider que les engagés conditionnels arrivés sous les drapeaux le 12 novembre 1884, qui auront satisfait à l'examen de sortie imposé par la loi, seront renvoyés dans leurs foyers le 11 novembre prochain.

Les jeunes gens qui avaient été conservés une seconde année pour instruction militaire insuffisante, c'est-à-dire les engagés volontaires d'un an, de novembre 1883, seront libérés également à la date ci-dessus.

Quant à la proportion d'après laquelle le grade de sous-officier pourra être conféré aux engagés conditionnels de 1884, reconnus aptes à ce grade, elle se trouve ainsi déterminée : infanterie, artillerie et infirmiers, un huitième de l'effectif des engagés conditionnels ; cavalerie, un dixième de l'effectif des engagés conditionnels. Cette proportion ne pourra être dépassée.

Nous commencerons demain, en feuilleton, le récit des fêtes données à Saumur lors du séjour que firent en cette ville M<sup>re</sup> le Duc

et M<sup>re</sup> la Duchesse de Nemours en 1843, et que l'abondance des matières ne nous a pas permis de publier plus tôt.

Tous les journaux conservateurs du département de Maine-et-Loire sont unis pour le vote du 4 octobre prochain.

La liste des huit candidats conservateurs est publiée par le Journal de Maine-et-Loire et le Petit Journal de Maine-et-Loire et de l'Ouest et l'Ami du Peuple, par l'Union Courrier d'Angers, par le Progrès de l'Ouest, et par le Réveil de l'Ouest.

L'Anjou a fait adhésion par une déclaration que nous avons reproduite, et il a engagé ses amis à voter pour les candidats de la liste conservatrice.

L'union est complète et ne sera pas entamée.

Nous avons donc le droit de recommander aux électeurs de voter la liste entière, telle qu'elle est proposée à leurs suffrages, sans changement ni rature. La discipline est la condition du succès.

Il faut voter : pas d'abstention. Il faut voter pour les huit candidats portés sur la liste ; pas de changement, pas de rature, pas d'addition individuelle.

Union et discipline.

#### QUÊTE POUR LE SÉMINAIRE

Monseigneur l'Evêque vient d'adresser la lettre suivante à MM. les curés :

« Angers, le 18 septembre 1885. »

» Mon cher curé, L'an dernier, je m'étais vu obligé de prescrire une quête supplémentaire en faveur du Grand-Séminaire, pour combler le déficit résultant de la suppression des bourses de l'Etat. Il était permis d'espérer qu'un examen plus approfondi de la question nous ferait rendre des subventions qui, aux termes des lois et décrets du 22 octobre et du 22 décembre 1790, du 8 août 1792, du 30 septembre 1808, avaient toujours été envisagées comme une juste indemnité et une compensation légitime pour les biens dont les séminaires ont été dépossédés à la fin du siècle dernier. Venir en aide à nos jeunes séminaristes sortis, eux aussi, des rangs du peuple et peu fortunés pour la plupart, semblait une mesure d'autant plus équitable qu'on ne fait pas difficulté de demander aux contribuables catholiques des millions pour les bourses des lycées et des facultés de l'Etat. Mais c'est en vain que j'ai fait valoir ces raisons à la tribune de la Chambre des Députés le 10 décembre de l'année dernière : tous mes efforts sont restés infructueux.

» En conséquence, et jusqu'à ce que la loi du 30 septembre 1808 soit remise en vigueur, je devrai recourir à la générosité de mes chers diocésains pour leur demander ce que l'Etat nous refuse. Une quête complémentaire, destinée à remplacer les bourses du Grand-Séminaire, sera donc faite dans toutes les églises et chapelles du diocèse, aux offices du matin et du soir ainsi qu'à toutes les messes, le dimanche 27 septembre, fête solennelle de saint Maurice, patron du diocèse. Vous voudrez bien, mon cher curé, annoncer cette quête le dimanche précédent, et en faire parvenir le produit dans le plus bref délai possible au secrétariat de l'Evêché.

» Agréez, mon cher curé, l'assurance de mon sincère attachement.

« CHARLES-ÉMILE, Evêque d'Angers. »

Cet appel à la « solidarité » des catholiques ne peut manquer aussi de toucher les électeurs, et nous avons le droit, dans les circonstances présentes, d'appeler leur attention sur cette première conséquence de la suppression du budget des cultes. On a supprimé les bourses des séminaires ; il faut bien que l'on trouve des ressources pour subvenir à l'entretien des séminaristes, c'est-à-dire au recrutement du clergé diocésain.

Puisque l'Etat fait banqueroute à ses engagements et aux lois qui ont été votées pour assurer l'existence de la religion du pays, il faut bien que les citoyens, plus honnêtes que les législateurs républicains, payent la dette contractée par leurs ancêtres pour fonder le nouvel ordre social.

Il faut aussi que les électeurs fassent justice de ces législateurs malhonnêtes, qui méconnaissent les devoirs de l'Etat et, par esprit de secte, obligent les catholiques à payer deux fois l'impôt : d'abord, pour l'E-

persécuteur et antireligieux; ensuite, pour le clergé nécessaire au culte et au maintien de la religion. (Union de l'Ouest.)

### CE QU'A FAIT LA RÉPUBLIQUE.

Le 5 octobre 1884, l'Electeur d'Angers publiait un article intitulé: « Lassitude. » C'est un intéressant passage et la conclusion de cet article, qui évidemment a dû être écrit en vue d'une conclusion pratique: « On nous avait toujours dit qu'avec la République nous n'aurions plus de guerre: ON ENVOIE NOS ENFANTS MOURIR en Tunisie, au Tonkin, en Chine, à Madagascar. On nous avait promis un gouvernement économique: LES IMPÔTS SONT PLUS ÉLEVÉS QUE JAMAIS et l'on trouve encore le moyen de gaspiller 400 millions dans les expéditions lointaines. Nos députés nous avaient promis des réformes: ils ont abouti à supprimer les primes publiques de la rentrée des Chambres. Ça peut faire enrager M. Freppel, mais ça ne met pas de beurre dans notre soupe. Les républicains criaient jadis, avec beaucoup de raison, contre les gros traitements, les grosses places bien payées, et l'on n'a rien à faire: les républicains qui sont aujourd'hui au pouvoir, non seulement n'ont pas réduit le nombre des sinécures, ils l'ont encore augmenté; LE BUDGET EST UNE VACHE GRASSE, dont chacun veut un morceau. La République devrait être le règne de la justice, les postes et les emplois ne devraient être donnés qu'au mérite: JAMAIS NOUS N'AVONS VU AUTANT D'INTRIGUES que de nos jours et le favoritisme s'étaler avec autant d'impudence. Comment voulez-vous qu'avec de telles choses devant les yeux, nous ne soyons pas DÉGOUTÉS DES RÉPUBLICAINS qui nous gouvernent? Aussi, vous pouvez en être assuré, nous sommes las des belles promesses, des programmes, des professions de foi des candidats, et j'ai grand-peur que l'an prochain les électeurs républicains ne restent chez eux. » Que répondre à ce langage? Il est malheureusement trop conforme à la vérité! » P.-L. BÉCHET. »

Nous répétons que ce passage est extrait textuellement de l'Electeur du 5 octobre 1884. Et nous ne faisons pas ces citations pour le vain plaisir de mettre l'Electeur en contradiction avec lui-même, ce qui serait d'un médiocre intérêt; mais pour qu'il soit bien constaté par les républicains mêmes nous parlons des républicains de bonne foi et vraiment libres de leur jugement), que nos accusations-contre la République ne sont pas imaginaires et inspirées par l'esprit de parti. Nous n'inventons rien. L'Electeur avait résumé avec une précision employable tout ce que nous reprochons aujourd'hui à la République.

« Que répondre, dit-il, à ce langage conforme à la vérité? » Nous répondons, nous, d'accord avec la logique et le bon sens: Il faut que les Electeurs ôtent le pouvoir aux républicains, en votant POUR LES CANDIDATS CONSERVATEURS!

### UN JUGEMENT

M. Paul Leroy-Beaulieu, dont on sait la compétence financière, termine ainsi, dans l'Economiste français, un article sur la gestion financière de la Chambre défunte: « Cette Chambre a détruit le budget français, qui fut si prospère de 1875 à 1877; elle a fait plus, elle a perverti toute notre législation budgétaire. Jamais dans notre histoire, depuis le commencement de ce siècle, on n'a vu, au point de vue financier, une Chambre de députés aussi ignorante, aussi incapable, aussi prodigue, aussi obstinée à repousser tous les avertissements qui lui venaient du dehors, soit des événements mé-

Et M. Paul Leroy-Beaulieu est républicain; cette qualité — qui est un défaut, — nous donne que plus de poids à ses justes et sévères critiques.

### AVIS AUX ÉLECTEURS DEUX DATES.

En 1869, c'est-à-dire l'année qui a précédé la réapparition de la République, les contribuables payaient à l'Etat, comme recettes du budget ordinaire, une somme de 4 milliard 864 millions 752 mille francs.

En 1885, les recettes du même budget ordinaire, alimentées par l'impôt, s'élèvent à 3 milliards 22 millions 385,000 fr.

La différence, soit onze cent cinquante-sept millions et demi, représente ce que les contribuables ont actuellement à payer de plus qu'en 1869.

Les frais de la guerre ayant occasionné une augmentation d'impôts de 568 millions, le reste (589 millions et demi) est à mettre au compte exclusif du régime républicain.

**La République a donc coûté au pays plus que la guerre et l'invasion allemande.**

On a de l'aplomb chez M. Wilson. Nous lisons dans l'Union libérale de Tours, feuille wilsonienne:

### NOUS PAYONS VOS DETTES!

« Aux réactionnaires qui accusent la République de dilapider les finances de l'Etat, nous opposons le fait brutal suivant, que nous les mettons au défi de nier:

« La troisième République, tout en augmentant la dotation des grands services publics, instruction, guerre, marine, postes; tout en reconstituant notre armement et nos fortifications, tout en accordant aux communes plus de 400 millions destinés à la construction des écoles ou à l'achèvement des chemins vicinaux; tout en dégrèvant l'impôt d'une somme presque égale, a amorti la dette que nous ont léguée l'Empire et la Monarchie, de DEUX CENT QUATORZE MILLIONS DE FRANCS. »

Et maintenant, électeurs de la campagne, votez pour les réactionnaires, dont nous payons les dettes depuis quinze ans!

Le financier Wilson paye nos dettes! Il les a diminuées de 214 millions! 214 millions, mais c'est une misère pour M. Wilson, et on pourrait s'étonner qu'il s'arrête à un pareil chiffre. Voyons, tâchons donc d'être sérieux.

En 1876, le budget était de 3 milliards 94,896,936 francs. Pour 1886, il est fixé à 4,404,942,249 francs.

En dix ans, le régime cher à M. Wilson a aggravé nos charges annuelles de un milliard dix millions quarante-cinq mille deux cent treize francs.

Et après les élections, nous aurons à supporter de nouveaux impôts.

Voilà la vérité. Du reste, nous le répétons, pour être édifiés, les électeurs n'ont qu'à consulter leurs bordereaux de contributions. (L'Indre-et-Loire.)

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire:

Le Patriote a publié hier le discours prononcé à la salle Chauveau par M. le ministre candidat. — Rien à dire de cette harangue, sinon que nous ne croyons guère qu'elle réussisse à sauver les candidatures des sept compagnons de liste de M. H. Allain-Targé. C'est un peu trop compter sur la naïveté des électeurs que de vouloir démontrer que les conservateurs sont des « agitateurs », des « perturbateurs » et presque des « factieux ». — Evidemment l'orateur a voulu rire après le banquet, et il ne convient pas d'attacher à de tels propos plus d'importance qu'ils n'en méritent.

Mais ce que nous ne pouvons laisser dire à M. H. Allain-Targé sans le démentir, c'est ceci:

### « La Coalition »

(c'est-à-dire notre liste de candidats) a derrière elle des hommes qui, obliant les souvenirs de 1815 et 1830, désertent le drapeau tricolore et préfèrent, on ne s'explique pas pourquoi, le drapeau du privilège et de l'ancien régime. »

Ayant dit cela, M. le ministre H. Allain-Targé ne peut ignorer qu'il a dit le contraire de la vérité, car les huit candidats conservateurs ont précisément commencé leur profession de foi par ces mots:

« Hommes de notre temps, n'ayant d'autre drapeau que le drapeau national... »

M. H. Allain-Targé a donc calomnié ses adversaires.

Les électeurs de Maine-et-Loire ne se laisseront pas abuser par cette indigne manœuvre.

Le ministre n'a pas davantage fait entendre la vérité, lorsqu'il a accusé la droite d'avoir voté les crédits pour le Tonkin. — La vérité est que la Droite de la Chambre n'a voté qu'un seul crédit pour le Tonkin, celui qui a été demandé à la suite de la mort du commandant Rivière. — La Droite a refusé toutes les autres demandes de crédit.

Nous croyons savoir, dit le Patriote, que M. Allain-Targé se rendra dimanche prochain à Segré, accompagné des autres candidats qui composent la liste républicaine.

Nous croyons savoir, dit le même journal, que les candidats républicains se rendront jeudi prochain à Brissac.

On voit que les candidats républicains se prodiguent.

### LE PATRIOTE ET LE CLERGÉ ANGEVIN.

Voici en quels termes le Patriote de l'Ouest organe attitré de MM. les candidats républicains de Maine-et-Loire, parlait samedi dernier des prêtres de notre diocèse, à l'occasion de la Retraite ecclésiastique annuelle:

« Il y avait, avant-hier soir, grande assemblée d'hommes noirs, curés, desservants, abbés, diacres, chanoines et autres porteroles, au séminaire d'Angers. »

« Toute la gent ensoutanée, etc. »

« La vieille morale évangélique a été mise au rancart avec la chasteté, la pauvreté, l'humilité et la douce charité chrétiennes. A cette heure, ils baptisent carpes les dindeonneaux de Carême et confessent les femmes dans de petites boîtes de bois bien closes, à l'abri de toute surveillance indiscreète. »

Tous nos compliments, en vérité, à MM. les candidats MAILLÉ, BENOIST, BURY, ALLAIN-TARGÉ, COMBIER, A. JANVIER DE LA MOTTE, MARIE-BAUDRY et VARRAILLON, au-dessous du nom desquels s'étalent dans les colonnes du Patriote de telles ignominies. (Journal de Maine-et-Loire.)

Le Patriote, pour justifier le maire républicain de Gennes, qualifie de « manifestation cléricale » les obsèques du curé. Les paroissiens qui voulaient, en observant la tradition, rendre à leur curé un pieux et pacifique hommage, faisaient « une manifestation cléricale. »

Cet argument de jacobin, ennemi de toute liberté, dit assez quelle tyrannie nous menace, dans les actes les plus ordinaires et les plus placides de la vie municipale ou paroissiale, si les républicains restent maîtres du pouvoir. Pour empêcher ce qu'ils appellent « une manifestation cléricale, » ils ont bien l'impudeur, eux, de faire une manifestation de despotisme impie.

Electeurs, délivrez-vous de ces tyrans! (Union de l'Ouest.)

### TROIS RÉPUBLIQUES.

Le parti républicain n'existe plus. Il est remplacé par trois partis absolument distincts, absolument irréconciliables, sinon par les principes, du moins par les ambitions et les appétits. Ces trois sectes s'appellent: l'opportunisme, le radicalisme et le socialisme révolutionnaire.

Chacune d'elle a son idéal de gouvernement, ses principes (?), son programme, ses mœurs et son personnel.

Invité le 4 octobre prochain à se faire voler par l'opportunisme, manger par le radicalisme, ou fusiller par le socialisme, le pays mettra fin à toutes ces lugubres plaisanteries, en votant purement et simplement pour les conservateurs.

### MONTREUIL-BELLAY.

Comme nous l'avions annoncé, les habitants de Montreuil-Bellay ont célébré dimanche dernier une fête à l'occasion de l'inauguration d'un kiosque, construit aux frais de M<sup>lle</sup> de Chevigné.

L'Harmonie Saumuroise avait prêté son gracieux concours.

La Petite France dit que M. Aubelle, maire de Montreuil, a su en quelques mots éloquentes faire appel à la bonne entente et à l'union des républicains.

Voilà qui s'appelle saisir toutes les occasions de faire de la politique.

### BAUGE.

Tentative d'assassinat. — Vendredi dernier, deux ouvriers sans travail, arrivés à Bauge vers 10 heures du matin, avaient rencontré le nommé Rouzier, marchand grainetier, qui les avait embauchés.

Au lieu d'aller travailler, les trois hommes se rendirent au cabaret où ils burent tant et si bien que le soir ils étaient complètement ivres.

En montant la côte de Saumur, les deux ouvriers, Leroux et Lebreton, se précipitèrent sur leur nouveau patron, et, après l'avoir roué de coups, le fouillèrent pour lui prendre son argent. N'en ayant pas trouvé, ils s'enfuirent en laissant à leur victime qui fut recueillie par les voisins accourus au bruit.

Lebreton, pour dégager sa responsabilité, est allé lui-même dénoncer le fait à la gendarmerie. Néanmoins il a été mis en état d'arrestation.

### TOURS.

Voici la liste des candidats du comité radical d'Indre-et-Loire:

- MM. Fournier, maire de Tours;
- Ernest Mabilie, industriel;
- Léon Renault, avocat;
- Letertre, ouvrier;
- Marcel Ernoux, répétiteur à l'École polytechnique.

### LE YOM-KIPPOUR.

C'était samedi le Yom Kippour, fête religieuse des Juifs. La plupart des grands magasins de nouveautés de la rue Royale à Tours étaient fermés.

A la synagogue, la foule était assez nombreuse. Toute le monde sait qu'une des parties les plus émouvantes de la cérémonie est la présentation aux fidèles des tables de la loi.

C'est ce jour-là que les temples juifs retentissent du son du schofar, sorte d'instrument hiératique fait de la corne d'un bélier.

Comme, après un jeûne si prolongé, il serait imprudent de manger tout de suite solidement, l'habitude est de prendre d'abord quelques tasses de café au lait avec un gâteau d'Alsace.

Une heure après, l'on s'assied devant une table servie. (Journal d'Indre-et-Loire.)

### UNE NOUVELLE LOCOMOTIVE

La compagnie des chemins de fer Paris-Orléans vient d'adopter, pour ses trains rapides, un nouveau modèle de locomotive, qui réunit des perfectionnements considérables sur tous les modèles en usage jusqu'à ce jour.

De nouveaux essais, très-intéressants et très-conclusants, ont été faits à Orléans.

L'inventeur, M. Lencauchez, a expliqué l'ingénieux mécanisme de sa nouvelle locomotive à MM. le prince de Sagan, à son fils, le prince de Talleyrand, et au baron Seillière, qui avaient pris place à ses côtés, à tour de rôle, sur la machine.

Ces messieurs ont été émerveillés de cette étonnante découverte, qui figurera à juste titre parmi les plus belles du siècle.

Nous recommandons les Pâtés de gibiers truffés (grive, perdreaux, bécasse, caille, alouette, lièvre, etc.) vendus à l'ÉPICERIE CENTRALE 2 fr. 75 et 4 fr. 50 la boîte. — Cette maison va recevoir sous peu de jours les Pâtés de foies gras de la maison Louis de Strasbourg, si estimés des amateurs.

### Elixir Sprecher

La plus exquise des liqueurs, digestif par excellence, le seul approuvé et conseillé de nombreux docteurs de France et d'Étranger. Le demander dans les principaux cafés et bonnes épiceries.

### LE VIN AROUD

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph<sup>en</sup>, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph<sup>en</sup>.

PAUL GODDT, propriétaire-gérant.

Études de M<sup>e</sup> COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 11,  
Et de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Aux enchères publiques, En seize lots, Avec faculté de réunir plusieurs lots en un seul,

Le dimanche 27 septembre 1885, à une heure, en la mairie d'Allonnes, et par le ministère de M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur,

**LA BELLE FERME DU REDOUE ET SES DÉPENDANCES**

Comprenant : Bâtiments d'habitation et d'exploitation de la ferme du Redouet, sise près le bourg d'Allonnes ; Douze morceaux de terres et vignes ; Et six prés, dont l'un avec pièce d'eau, en face les bâtiments de la ferme du Redouet.

Total des mises à prix : treize mille cent francs, ci. . . . . 13,100

Ces immeubles sont situés commune d'Allonnes, près Saumur. Ils dépendent de la faillite de M. Emile RAMBAULT, ancien marchand de rouenneries à Saumur, et sont à vendre en nu-propiété seulement, car ils sont grevés de l'usufruit de M<sup>me</sup> Clémentine Gallé, veuve de M. Louis Mauriceau, ladite dame âgée de 70 ans, propriétaire, demeurant à Allonnes.

Pour plus amples renseignements, s'adresser :

A M<sup>e</sup> DE NEUVILLE, avoué, rue du Temple, n° 11, à M<sup>e</sup> PINAULT, notaire, et à M. BONNEAU, syndic, rue d'Alsace, à Saumur. (756)

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE  
1° Une MAISON bourgeoise, située à Saumur, rues de Nantilly et du Pressoir-Saint-Antoine, n° 21, avec cour, servitudes et vaste jardin. Revenu net : 1,300 fr.

2° Une autre MAISON, située à Saumur, rue Nationale, n°s 25, 27 et 29, occupée par M. BOISSEAU et autres locataires. Revenu net : 2,100 fr.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire. (700)

Étude de M<sup>e</sup> LEDROIT, notaire à Neuilley.

**A VENDRE**

**BELLE PROPRIÉTÉ**

Formant la seconde partie du domaine de la ROCHE-AUX-MOINES

Située commune de Neuilley, et par extension communes de la Breille et de Saint-Lambert-des-Levés,

Comprenant : 1° Corps de ferme, de construction récente, composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, avec cours, jardins, issues et caves en roc ; 2° Terres labourables, prés, landes et sapinières.

Lé tout d'une contenance de 25 hectares, et actuellement exploité par le sieur Fusellier.

Grandes facilités de paiement.

S'adresser, pour visiter la propriété, au sieur FUSSELLIER, fermier, et, pour tous renseignements et pour traiter, à M<sup>e</sup> LEDROIT, notaire à Neuilley.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT, Une MAISON, écurie et remise, avec ou sans jardin, située au Maronnier.

S'adresser à M. TOUCHAIS, rue des Saulais. (757)

**A LOUER**

PRÉSENTMENT APPARTEMENT MEUBLÉ Au 2<sup>e</sup> étage,

5, rue Dupetit-Thouars. S'adresser au bureau du journal.

**A CÉDER DE SUITE**

Pour cause de décès, Un bon Atelier de menuiserie

Bien achalandé, bien outillé, Situé à Saint-Clément-des-Léves, près Saumur (Maine-et-Loire).

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M<sup>me</sup> veuve RENOUARD, à Saint-Clément. (000)

**A LOUER**

Premier Etage REMISE ET ÉCURIE

On louerait avec ou sans remise. S'adresser, 3, rue Beaurepaire.

Étude de M<sup>e</sup> HILAIRE, notaire à Longué, successeur de M<sup>e</sup> GUÉRIN.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE, Pour entrer en jouissance de suite,

**LA TRÈS-JOLIE PROPRIÉTÉ D'ATHÉE**

Située près Longué et à proximité de la gare de cette ville, sur la ligne du chemin de fer de Saumur à La Flèche.

Cette propriété, à laquelle on accède par une allée plantée de marronniers, est bordée par la rivière du Lathan, et comprend :

Une MAISON de maître, composée au rez-de-chaussée d'une cuisine avec cave à côté, d'une salle à manger, d'un salon et de deux autres pièces, d'un vestibule dans lequel se trouve un vaste escalier desservant les étages supérieurs ; au 1<sup>er</sup> étage, de deux grandes chambres, dont l'une avec cabinet de toilette et prise d'eau ; dans les combles, de deux chambres à coucher, d'une salle de billard, water-closet et d'un grand réservoir à eau ; vastes servitudes, serres, salle de bains, deux petits pavillons pouvant servir de chambre, écurie, remise et sellerie avec grenier au-dessus, cour, bosquet planté d'arbres de diverses essences, avec jet d'eau ; jardin planté d'arbres fruitiers de toutes sortes ; pré planté de beaux peupliers ; le tout entouré de douves très-poissonneuses, alimentées par la rivière du Lathan et d'une contenance de soixante-treize ares dix centiares.

La plus grande facilité sera accordée pour les paiements.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M<sup>e</sup> HILAIRE, notaire à Longué. (731)

Étude de M<sup>e</sup> ANTHEAUME, notaire à Chouzé.

**VENTE MOBILIÈRE**

Le dimanche 18 octobre, à 1 heure, à La Rivière, sur la route de Chouzé à Saumur.

On vendra : un beau mobilier de salon en bon état, lits complets, meubles style Empire, une américaine, un cabriolet, etc.

Les personnes qui viendront en voiture, trouveront une place dans l'écurie pour leur cheval. (768)

**Offres et Demandes**

On demande du travail à la journée pour la lingerie et travaux de couture et raccommodages.

S'adresser au bureau du journal.

M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur, demande de suite un petit clerc.

ON DEMANDE un employé sérieux, âgé de 20 ans au moins, pour une maison de commerce de la place.

S'adresser au bureau du journal.

M<sup>e</sup> PINAULT, notaire à Saumur, demande un clerc se destinant au notariat.

La maison P. FOUCHER, à Saumur, demande un apprenti pour la Bonneterie-Mercerie. (514)

**MERCERIE EN GROS**

Maison L. VINSONNEAU On demande un apprenti.

**FABRIQUE D'AGRAFES**

A ressort à double mentonnet

POUR COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné Breveté s. g. d. g.

**LEMAIRE-BERSOULLE**

M<sup>e</sup> de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul Fabricant

Quai Saint-Nicolas, n° 13, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

PRIX MODÉRÉS.

**M. HOULARD, FILS**

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7,

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs ; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

Saumur, imp. P. GODET.

**AVIS**

DUPAYS - REMOND, ferblantier-lampiste, a l'honneur d'informer sa clientèle que, par suite d'agrandissements, il a transféré ses MAGASINS et ATELIERS rue du Portail-Louis, 29. On trouvera désormais chez lui un assortiment complet de tous les Articles de ménage, lampisterie, lampes, suspensives, couverts de métal, seaux hygiéniques, etc., etc. (642)

**L'ARMÉE TERRITORIALE**

Journal hebdomadaire Paraissant le Samedi 12, rue Grange-Batelière, Paris Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve et de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressantes particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS : Six mois . . . . . 7 fr. Un an . . . . . 12 » On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'Echo Saumurois.

**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**

Et d'Agriculture progressive réunis 29<sup>e</sup> ANNÉE Paraissant tous les samedis AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande. Administration : 6, rue Cardinale, et 2 bis, rue de l'Abbaye, à Paris.

**LA FEMME ET LA FAMILLE**

Journal des jeunes personnes Sous la direction de M<sup>lle</sup> Julie GOURAUD On s'abonne, à Saumur, au bureau de l'Echo Saumurois.

ABONNEMENTS : Edition mensuelle, sans annexes ni gravures . . . . . 6 fr. La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries . . . . . 12 fr. Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 SEPTEMBRE 1885.**

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.		Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.		Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.		Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.
3 %	80 65	80 30	Est	796 25	798 75	Obligations.			Gaz parisien	516 50	515
3 % amortissable	82 90	82 70	Paris-Lyon-Méditerranée	1245	1240	Ville de Paris, oblig. 1865-1866	508	508	Est	372	378
3 % (nouveau)	82	82	Midi	1157 50	1155	— 1865, 4 %	520	515	Midi	381 50	378 75
4 1/2 %	104 25	104 25	Nord	1572 50	1567 50	— 1869, 3 %	466	407	Nord	389	386 50
4 1/2 % (nouveau)	109 50	109 15	Orléans	1335	1336 25	— 1871, 8 %	397	397	Orléans	381 50	380
Obligations du Trésor	512	512	Ouest	870	870	— 1875, 4 %	518 50	516 50	Ouest	379	378
Banque de France	4950	4950	Compagnie parisienne du Gaz	1505	1500	— 1876, 4 %	519	519	Paris-Lyon-Méditerranée	385	386
Société Générale	455	455	Canal de Suez	2027 50	2010	Bons de liquid. Ville de Paris	520	530	Paris-Bourbonnais	380	377 50
Comptoir d'escompte	977 50	977 50	C. gén. Transatlantique	472 50	471 25	Obligations communales 1879	453	447 50	Canal de Suez	582 50	580
Crédit Lyonnais	545	535	Russe 5 0/0 1870	94 50	93 25	Obligat. foncières 1879 3 %	454	453			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1317 50	1315				Obligat. foncières 1883 3 %	362 50	263			
Crédit mobilier	225	225									

**CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR**

Ligne d'Orléans												LIGNE DE L'ÉTAT																	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.						SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR						SAUMUR - BOURGUEIL						BOURGUEIL - SAUMUR					
Heures	Minutes	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir								
3 heures	8 minutes	du matin	express-poste.																										
6	55	—	matin (s'arrête à la Possonnière)																										
9	13	—	matin, omnibus-mixte.																										
1	35	—	soir,																										
3	22	—	— express.																										
7	15	—	— omnibus.																										
10	36	—	(s'arrête à Angers).																										
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.						SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR						MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.						POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.					
8 heures	26 minutes	du matin	direct-mixte.																										
8	21	—	— omnibus.																										
9	37	—	— express.																										
12	48	—	soir, omnibus-mixte.																										
4	44	—	—																										
7	4	—	— omnibus (s'ar. à Tours)																										
10	24	—	— express-poste.																										
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.																													

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.